Département des Pyrénées-Orientales **Arrondissement de Prades**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes Séance du Lundi 17 Décembre 2018

Membres en exercice: 36

Membres ayant pris part à la délibération (22): Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOCES, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Pierre ABEL, Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Jean Pierre INGLES, Jacky COLL, Daniel MARIN, Michel POUDADE, Jean Luc SEGUY, Alain BOUSQUET, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jean Louis SARDA, Thierry VERGES, François DELCASSO, Stephane GAUMOND (procuration à Joëlle Cordelette), Marie Jeanne RIVOT (procuration à Jean Louis Demelin), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Mathieu Altadill, Michel Batllo

<u>Date de convocation</u> : 10 décembre 2018 Secrétaire de séance : Antoine Tahoces

Objet: Budget Scolaire - AUGMENTATION DE CREDITS CHAPITRE 012 - Charges de Personnel

Le Lundi 17 Décembre 2018 à seize heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à Formiguères, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a la compétence scolaire et gère entre autres, les Centres de Loisirs (ALSH)

Le Président explique qu'il y a eu une augmentation de la fréquentation des Centres de Loisirs en 2018 et qu'il y a eu lieu de procéder à des embauches supplémentaires de personnel pour permettre l'accueil des enfants Les crédits prévus n'étant pas suffisants,

Le Président propose de voter une augmentation de crédits sur le Chapitre 012 – Charges de Personnel de 20 240 €

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Llagonne, le 17 décembre 2018

Jean Louis DEMELIN Président

Envoyé le 19-12-2018 à la Préfecture

Accusé de réception le 19-12-2018